

LES TRAVAUX DE LA CPDT COMME APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE EN REGION WALLONNE

Emilie DROEVEN*, Magali KUMMERT*, sous la dir. du Prof. Claude FELTZ**

* Conférence permanente du développement territorial (CPDT)
Laboratoire d'étude en planification urbaine et rurale (LEPUR)
Faculté universitaires des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx)
2, Passage des Déportés 5030 Gembloux Belgique
droeven.e@fsagx.ac.be

** Laboratoire d'aménagement des territoires
Faculté universitaires des Sciences agronomiques de Gembloux (FUSAGx)
2, Passage des Déportés 5030 Gembloux Belgique

*
* *

Résumé

Dès 2000, la Région wallonne a lancé un programme de recherche au sein de la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) pour répondre aux exigences de mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. La communication s'attache à retracer le cheminement d'une partie de cette recherche jusqu'en novembre 2004. Toutes les contributions de la CPDT en la matière ne sont pas présentées ici. Dans un premier temps, les travaux se sont concentrés sur l'identification des macro-paysages wallons (carte des territoires paysagers) puis sur la mise au point d'une méthode d'identification des paysages patrimoniaux wallons.

1. LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE, FIL CONDUCTEUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE

L'adhésion de la Région wallonne à la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) implique tout une série de mesures générales et particulières. Parmi celles-ci, ce sont les tâches d'identification et de qualification des paysages mentionnées à l'article 6C de la Convention qui constituent le fil conducteur des travaux de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) en matière de paysage.

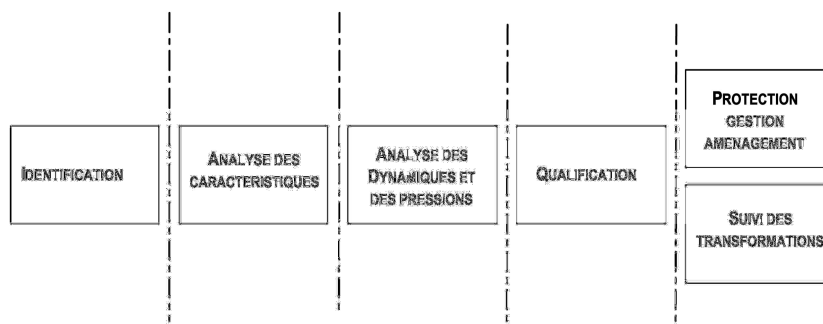
Que dit cet article?...

En vue d'une meilleure connaissance des paysages, il invite chaque Partie :

- « à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations ;
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés » (Conseil de l'Europe, 2000).

Le schéma ci-dessous (Figure 1), adopté à la CPDT, figure l'ensemble des étapes (identification, analyse des caractéristiques, analyse des dynamiques et des pressions, qualification des paysages) devant soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne et permettre *in fine* l'adoption de mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ainsi que le suivi de leurs transformations.

Figure 1 : Schéma des étapes devant soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne



Les travaux de recherche se sont donc, dans un premier temps, portés sur l'identification des macro-paysages de la région wallonne à travers la cartographie des territoires paysagers¹.

2. LA CARTE DES TERRITOIRES PAYSAGERS DE WALLONIE, PREMIERE ETAPE DE CONNAISSANCE DE NOS PAYSAGES

2.1. L'APPROCHE

L'approche du paysage qui préside à la cartographie des territoire paysager est issue en droite ligne de la Convention européenne du paysage : le paysage est ce que les gens (a)perçoivent visuellement d'un territoire, en premier lieu le relief et son modelé, puis l'occupation végétale et humaine de ce substrat (Feltz et al., 2004).

L'échelle d'analyse adoptée est le 1/50 000^e. Le choix de cette échelle repose sur la disponibilité des deux principales sources d'information exploitées : le modèle numérique de terrain IGN à 1/50 000 et le plan d'occupation du sol 'Corine Land Cover' à 1/50 000. En outre, elle permet d'appréhender la Wallonie dans sa totalité (16 844 km²) tout en autorisant une définition visuelle des découpages proposés et en restant suffisamment fine pour une analyse relativement détaillée et pertinente en matière de planification réglementaire des affectations du sol (principal outil de gestion paysagère du territoire en Région wallonne).

Les territoires paysagers ont été identifiés, en plusieurs étapes, sur base des caractéristiques du relief, de l'occupation du sol et de l'habitat.

2.2. DEMARCHE ADOPTEE

1) Première identification des paysages sur base des caractéristiques du relief et de l'occupation du sol

Cette approche s'inspire des méthodes classiques d'analyse géographique et s'appuie sur les acquis des études de géographie régionale consacrées aux paysages ruraux wallons (eg Tulippe, 1942 ; Christians et Daels, 1988) qui définissaient des sous-régions ou régions agro-géographiques.

¹ La recherche sur les territoires paysagers a été menée par E. Droeven et M. Kummert sous la direction de C. Feltz (FUSAGx-LEPUR).

Ainsi, dans un premier temps, nous avons analysé le relief - qui constitue la structure de base de nos paysages - et l'occupation du sol qui vient se poser telle une peau sur le relief, exprimant les interactions qui existent entre le substrat, la nature et les activités humaines.

Les deux principales sources d'informations cartographiques utilisées ont été

- le modèle numérique de terrain établi sur base des courbes de niveaux des cartes topographiques de l'Institut Géographique National (IGN) à 1/50 000^e (1994) et à partir duquel ont été dérivées les cartes des altitudes et des pentes qui nous ont permis d'observer les formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ainsi que le modelé du relief ;
- le plan d'occupation du sol 'Corine Land Cover' à 1/50 000^e du Ministère de la Région wallonne (1989) réalisé à partir d'images satellitaires multispectrales complétées par une couverture de photos aériennes infrarouges.

La combinaison par croisement géographique des formes principales et secondaires du relief, du caractère faiblement ou fortement accidenté du relief et des dominantes d'occupation du sol (urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes) a permis de distinguer à l'intérieur des régions agro-géographiques, des *territoires* regroupant des unités paysagères de morphologies homogènes.

2) Affinement par introduction des caractéristiques de l'habitat

Dans un second temps, des critères relatifs au type d'habitat ont été utilisés pour préciser ces divisions. A l'échelle du 1/50 000^e nous avons distingué l'habitat groupé de l'habitat dispersé sur base de la carte des types d'habitat rural de Ch. Christians (1984) ainsi que de l'observation des cartes IGN à 1/50.000^e pour les évolutions récentes.

3) Consultation de personnes ressource et de gestionnaires locaux

Une fois cette première caractérisation de l'entière du territoire wallon réalisée, les découpages ont été enrichis par la consultation de personnes ressources (administrations, parcs naturels, contrats rivière, maisons de l'urbanisme, fondation rurale de Wallonie, autres personnes dont les travaux ou les enseignements sont en lien avec la problématique des paysages...). Les nombreuses discussions auxquelles les consultations ont donné lieu ont largement contribué à l'affinement de la cartographie des territoires paysagers, notamment par l'ajustement de certaines limites.

4) Validation par une campagne de terrain

Enfin, un parcours systématique du terrain accompagné d'un levé photographique a permis la consolidation des résultats. Vingt-trois itinéraires soit près de 6 650 kilomètres ont été parcourus, ponctués par environ 650 arrêts et 2 500 prises de vue permettant ainsi de balayer l'ensemble des territoires paysagers et d'en valider la définition et les limites.

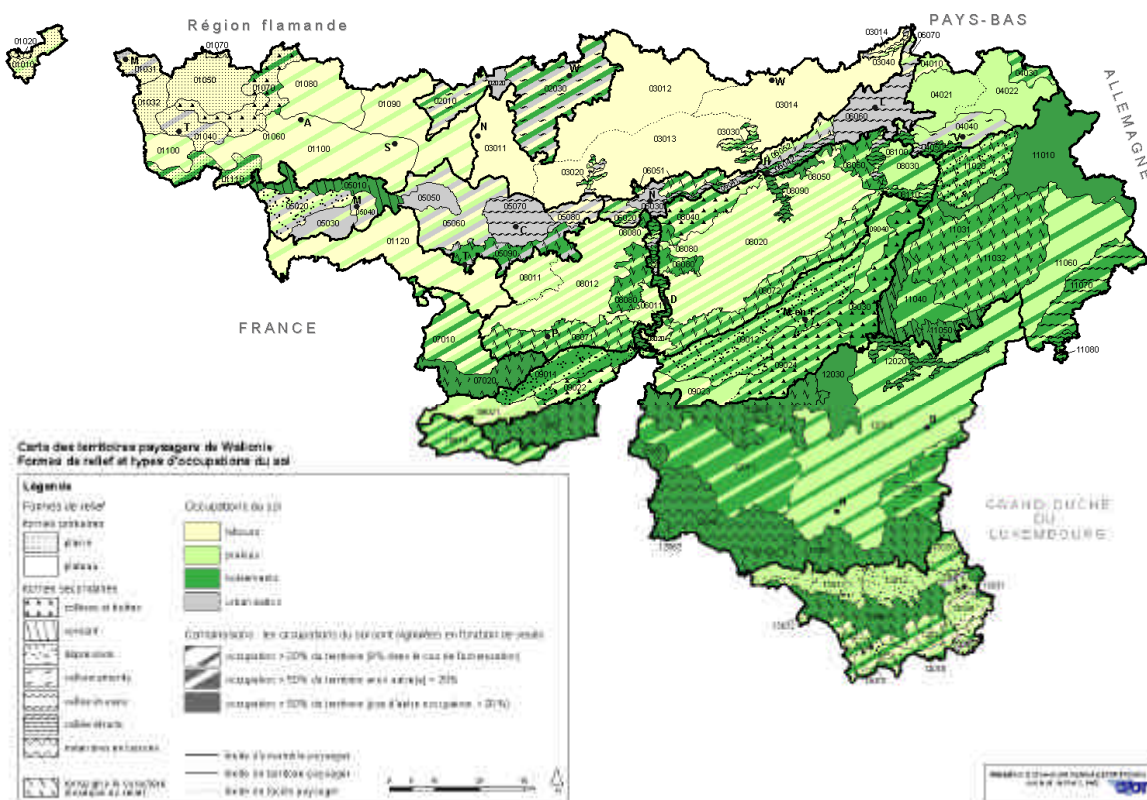
Cette campagne nous a également permis d'enregistrer une collection de photographies, chaque prise de vue ayant fait l'objet d'une fiche d'information consignée dans une base de données.

2.3. RESULTAT

Au final, le travail de cartographie a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 « territoires paysagers » regroupés en 13 « ensembles ». Certains territoires sont subdivisés en « faciès » lorsque de légères variantes paysagères s'expriment.

Elle est également accessible en ligne sur le site de la Division de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la DGATLP : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DAU/Pages/Accueil.htm>

Figure 2 : La carte des territoires paysagers de Wallonie



² DGATLP - Diffusion des publications
1, rue des Brigades d'Irlande - 5100 Jambes
Tél: 081/33.22.70 Fax: 081/33.21.12
e-mail: p.molina@mrw.wallonie.be

3. LES TRAVAUX EN COURS : L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES POTENTIELLEMENT PATRIMONIAUX

3.1. UNE DEFINITION OPERATOIRE DU « PAYSAGE PATRIMONIAL »

Dans le cadre des travaux de la CPDT, il a été proposé de définir le « paysage patrimonial » comme « *un paysage jugé digne d'être transmis. Pour garder du sens et de la pertinence, il se doit d'être documenté et interprété. Pour qu'il soit représentatif de l'ensemble des aspirations de la population, ses critères de qualification devront être variés* ». (GUIDE-LEPUR, 2003).

Cette définition provisoire a été élaborée sur une base bibliographique. Elle se veut très ouverte afin de pouvoir évoluer avec les travaux en cours et futurs.

3.2. L'IDENTIFICATION DES PAYSAGES POTENTIELLEMENT PATRIMONIAUX : UNE DEMARCHE D'INVENTAIRE MULTIPLE

Pour mener au mieux la mission d'identification des paysages patrimoniaux wallons en respectant les principes retenus dans la définition du paysage patrimonial, plusieurs méthodes d'appréciation de la valeur des paysages ont été retenues.

En effet, l'éventail des paysages patrimoniaux est large et une approche unique ne permet pas de tous les appréhender. Nous avons donc rapidement adopté une démarche d'inventaire multiple, d'autant plus que certains inventaires étaient déjà entamés au moment où nous démarrions nos travaux (cf. l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables entrepris par l'ADESA) et que certains paysages bénéficient déjà d'un statut de gestion particulier (cf. sites classés, villages...).

Les travaux de la CPDT se sont concentrés sur deux catégories de paysages patrimoniaux parmi d'autres :

- les paysages patrimoniaux liés à la représentation, c'est-à-dire les paysages qui sont entrés dans l'œil des gens au cours du temps, sur lesquels la population porte un regard éduqué par des modèles culturels initiés par la peinture, la photographie d'art ou encore les guides de voyage;
- les paysages dont la qualité patrimoniale est liée à la valeur de témoin des éléments qui les composent, lus comme expression d'une organisation du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production...

3.2.1 Les paysages liés à la représentation

L'approche des paysages liés à la représentation³ se base sur le concept d'artialisation de A. Roger (1997). Elle concerne les paysages qui ont été peints, photographiés ou mis en scène dans des œuvres littéraires, ceux qui ont été popularisés par les guides de voyage ou encore par les cartes postales et qui sont entrés, au cours du temps, dans notre œil et influencent notre perception des paysages.

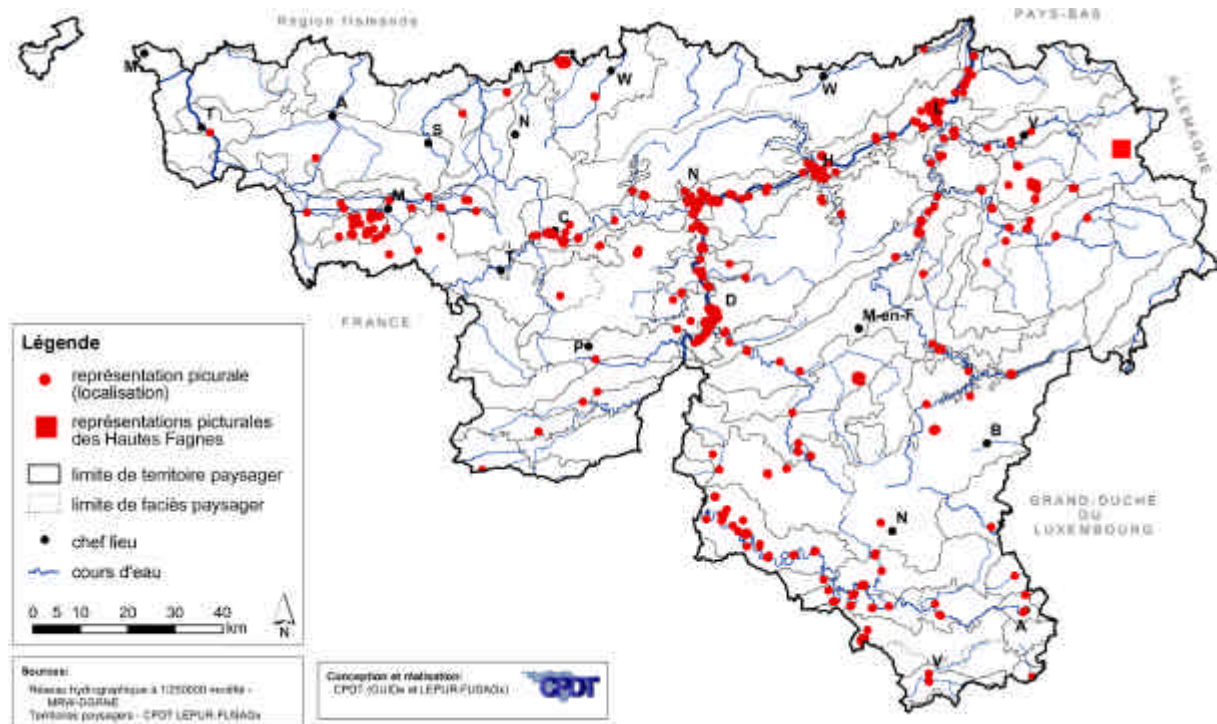
Dans un premier temps, une méthodologie a été mise au point pour identifier les paysages wallons représentés dans la peinture et en analyser le contenu.

³ Cette recherche sur les paysages dits « liés à la représentation » est menée par S. Quériat (chercheure ULB-GUIDe) sous la direction scientifique de C. Billen (ULB-GUIDe), C. Feltz (FUSAGx-LEPUR) et M.-F. Godart (ULB-GUIDe) dans le cadre du thème 4 « Gestion territoriale de l'environnement » de la CPDT.

Le travail a d'abord consisté en la réalisation d'un répertoire des peintres ayant travaillé sur les paysages wallons. Les représentations picturales (environ 500 œuvres picturales du 19^e et du 20^e siècles) ont ensuite été recensées, collectées et consignées dans une base de données. Enfin, le travail a permis de cartographier, d'identifier et d'analyser les types de paysages représentés dans la peinture à l'échelle de la région wallonne.

L'inventaire des paysages représentés dans les peintures a été finalisé et a donné lieu à la carte ci-dessous (Figure 4).

Figure 3 : Localisation des paysages représentés dans l'art pictural



Les premiers résultats obtenus montrent l'attrait suscité surtout par deux types de paysages : les paysages de rivière et plus particulièrement ceux des vallées profondes (Meuse, Semois, Ourthe, Amblève, Vesdre, Lesse, Sambre) et les paysages industriels (bassins industriels de Liège, du Borinage, de la région du Centre et de Charleroi). Il faut également mentionner certains paysages urbains (Liège, Namur...) et de nature (région de Spa et Hautes-Fagnes) (GUIDE-LEPUR, 2003).

Les paysages liés à la représentation sont toujours en cours d'analyse et dans la suite de nos travaux les paysages mis en exergue par la photographie d'art et le tourisme (guides de voyage) seront identifiés. Une analyse plus fine, à plus grande échelle, devrait également être entreprise notamment par un repérage de terrain.

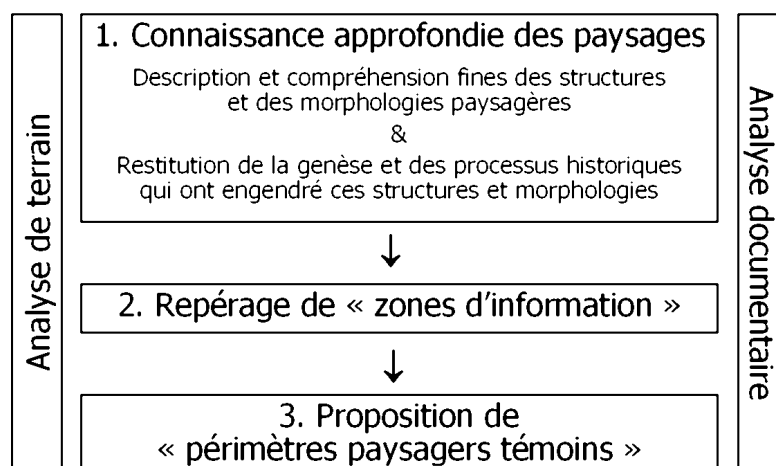
3.2.2 Les paysages témoins

L'approche des paysages témoins⁴ privilégie l'histoire documentée des paysages, naturelle ou anthropique, et la lecture des marques laissées par la succession des différents modes d'occupation et d'aménagement de l'espace.

La méthode d'identification des paysages - toujours en cours d'élaboration - prévoit trois étapes principales (Figure 4):

- La première étape vise la connaissance approfondie des paysages par la description et la compréhension fines des structures et des morphologies paysagères combinée à la restitution de la genèse et des processus historiques qui ont engendré ces structures et morphologies.
- La deuxième étape vise le repérage de « zones d'information » présentant en leur sein des témoins, des traces particulièrement lisibles dans le paysage et porteuses de sens.
- La troisième étape consiste en la proposition de « périmètres paysagers témoins ».

Figure 4 : Les étapes de la méthode d'identification des paysages témoins



1) Première étape : la connaissance approfondie des paysages

Au départ de la connaissance acquise lors de la détermination des territoires paysagers, la première étape de la méthode consiste en un affinement des descriptions des territoires par l'analyse, à l'échelle du 1/20 000^e.

Ce passage à une échelle plus grande permet d'aborder un plus grand nombre d'éléments et ce de manière plus précise, notamment : les conditions physiques (relief, hydrographie, sols et sous-sols), l'occupation du sol et les morphologies agro-forestières forestières (tailles, formes, répartition des parcelles, etc.), les morphologies de l'habitat (forme des groupement, caractère traditionnel de l'habitat, matériaux utilisés...), le réseau viaire local, les structures industrielles, les infrastructures de communication interrégionale (réseaux routiers, chemins de fer, canaux,...) et de leurs traductions paysagères sur le terrain.

⁴ La recherche sur les paysages dits « témoins » est menée par E. Droeven, M. Kummert (FUSAGx-LEPUR) et S. Quériat (ULB-GUIDe) dans le cadre du thème 4 « Gestion territoriale de l'environnement » de la CPDT et sous la direction scientifique de C. Billen (ULB-GUIDe), C. Feltz (FUSAGx-LEPUR) et de M.-F. Godart (ULB-GUIDe).

Les thématiques sont traitées de manière indépendante par interprétation de cartes existantes (cartes topographiques IGN au 1/20.000^e, cartes thématiques), par observation de photographies aériennes et par analyse bibliographiques. L'observation de terrain permet d'appréhender l'expression paysagère des structures repérées par les analyses cartographique et bibliographique et de mieux se représenter leur agencement spécifique dans la dimension verticale. Chaque thématique fait l'objet d'une cartographie.

Cette étape de connaissance approfondie intègre également la dimension historique des paysages et vise à en rechercher les traces dans nos paysages actuels. Une analyse bibliographique et la comparaison des cartes actuelles et de la Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris (1770-1780) permet d'aborder cet aspect⁵.

Le croisement de l'ensemble de ces informations thématiques est réalisée selon une démarche itérative. Les découpages sont superposés cartographiquement et font l'objet de confrontations sur le terrain, dans leurs traductions paysagères respectives.

Cette démarche conduit à l'ébauche d'un zonage de chaque territoire paysager étudié des territoires paysages en un certain nombre d'aires paysagères. Ces aires paysagères présentent des combinaisons spécifiques des caractéristiques relatives aux conditions physiques (relief, hydrographie, sol et sous-sol), à la morphologie agro-forestière, à la morphologie de l'habitat et aux structures industrielles, à l'échelle du 1/20 000^e.

2) Deuxième étape : le repérage de « zones d'information » présentant en leur sein des témoins

L'analyse descriptive fine des paysages étudiés permet de repérer des zones présentant en leur sein des témoins - que ce soit d'une organisation naturelle ou sociétale du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production ou l'expression d'une spécificité locale participant à la diversité des paysages. Ces zones dites « zones d'information » sont délimitées rapidement au niveau cartographique, en circonscrivant grossièrement les espaces où des témoins repérés.

3) Troisième étape : la proposition de « périmètres paysagers témoins »

En troisième étape, les zones d'information font l'objet d'une analyse plus approfondie qui vise la proposition d'un ou de plusieurs périmètres paysagers témoins.

Ces périmètres paysagers témoins sont choisis pour leurs qualités de lisibilité et de cohérence. Leur délimitation doit être réalisée sur le terrain, sur base des zones d'information. Le choix des limites est guidé tant par les horizons visuels que par la volonté de garder toute la signification attachée à la qualité de témoin du périmètre paysager.

Ces périmètres cartographiés à l'échelle du 1/10 000^e sur le fond topographique de l'IGN, font l'objet d'une fiche de description et de caractérisation fines.

⁵ La carte de Ferraris (1779-1780) offre le double avantage d'être largement diffusée et de couvrir la quasi totalité du territoire belge. D'autres sources anciennes ont été envisagées comme : la carte de l'ICM dite du « Dépôt de la Guerre » (~1865), la carte de l'IGM de l'après-guerre au 1/50 000^e (1952-1953), les premières photographies aériennes (1950). Elles n'ont cependant pas été exploitées à ce stade-ci, l'analyse des cartes de Ferraris nous paraissant être un bon compromis entre le temps de travail investi et la qualité de l'information acquise.

ELEMENTS DE SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

L'objectif de la recherche que s'est fixé l'équipe de recherche de la CPDT est d'établir une méthode d'identification de deux catégories de paysages d'enjeu patrimonial parmi d'autres : les paysages liés à la représentation et les paysages témoins.

Ces méthodes sont en cours d'élaboration et devraient être finalisées pour septembre 2005. Un premier test réalisé sur une partie du Tournaisis (cf. GUIDe-LEPUR, 2004) va être étendu à d'autres territoires paysagers les plus diversifiés possibles de manière à assurer la reproductibilité de la méthode sur l'ensemble du territoire wallon.

Les périmètres paysagers mis en évidence par ces travaux doivent être considérés comme des paysages potentiellement patrimoniaux. En effet, la décision quant au caractère patrimonial des périmètres proposés (c'est-à-dire la décision de savoir s'ils sont dignes d'être transmis) ne nous revient pas, elle incombe aux autorités publiques compétentes. Cette décision devra se faire en cohérence avec une définition claire des objectifs de qualité paysagère par les autorités publiques et surtout, en tenant compte des aspirations des populations *en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ainsi que* des valeurs particulières que les populations attribuent à ces paysages. Pour permettre *in fine* d'énoncer des principes d'action et l'adoption de mesures concrètes de protection, de gestion et d'aménagement des paysages au sein de l'article 1^{er} de la Convention européenne du paysage.

Le rôle du scientifique dans cette démarche consiste à identifier et documenter les paysages. Il informe de la manière la plus rigoureuse et la plus complète possible, met en lumière des structures paysagères qui ne sont pas toujours visibles immédiatement et proposer des périmètres.

BIBLIOGRAPHIE

CHRISTIANS C. (1984) Carte des types d'habitat rural en Wallonie *in* Architecture rurale de Wallonie. Liège : P. Mardaga, , p15.

CHRISTIANS C., DAELS L. (1988) BELGIUM, a geographical introduction to its regional diversity and its human richness. Bulletin de la Société géographique de Liège n°24, Liège, 182p.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000). *Convention européenne du paysage*. Strasbourg.

FELTZ, C., DROEVEN, E. ET KUMMERT, M. (2004). *Les territoires paysagers de Wallonie*. Coll. Etudes et Documents CPDT 4. Jambes : Ministère de la Région wallonne, DGATLP, 68 p.

GUIDe-LEPUR (2003). *Rapport final de la subvention 2002-2003. Thème 4 : Gestion territoriale de l'environnement - Paysages patrimoniaux*. Ministère de la Région wallonne. Conférence permanente du Développement territorial, 70p + annexes.

GUIDe-LEPUR (2004). *Rapport final de la subvention 2003-2004. Thème 4 : Gestion territoriale de l'environnement - Paysages patrimoniaux*. Ministère de la Région wallonne. Conférence permanente du Développement territorial, 205p + annexes.

ROGER, A. (1997). *Court traité du paysage*. Mayenne: Ed. Gallimard, 199p.

TULIPPE O. (1942). Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique. *Bull. de la Soc. Belge d'Etudes géographiques t.XII*